

La sécurité de la vie humaine : cheval de bataille de l'entreprise

Le travail en hauteur exige une réelle sensibilisation aux règles de sécurité et une maîtrise des pratiques et des outils qui passent, l'une comme l'autre, par une formation complète.

Prévenir les risques de chute et autres accidents liés aux travaux en hauteur, tel est la politique de **ThK-Concept**. « Dès lors que le travail en hauteur s'impose, le chef d'entreprise doit prendre toutes les dispositions de maîtrise des risques, que sont prioritairement les protections collectives avec la mise en place de garde-corps, de filets antichute, ou l'utilisation de PEMP, échafaudages, etc... Cependant, comme le stipule le décret de 2004, lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être utilisés, la protection des travailleurs doit être assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié ne permettant pas une chute libre de plus d'un mètre ou limitant dans les mêmes conditions les effets d'une chute de plus grande hauteur » explique Thierry Koch, responsable technique et pédagogique de l'entreprise.

Toutefois, chaque intervention est une première et chaque corps d'état présente des particularités. Mais, dans tous les cas, si la responsabilité incombe au chef d'entreprise de prendre toutes les précautions nécessaires, les salariés doivent, eux, avoir une parfaite maîtrise des outils de sécurité et des conditions de leur utilisation.

C'est pourquoi la politique de formation de **ThK-Concept** se décline en quatre points fondamentaux

- des formations adaptées à chaque métier, au plus près de la réalité du terrain,
- des solutions simples à mettre en œuvre par les collaborateurs,
- une sensibilisation à l'utilité de la prévention et de l'utilisation des protections (tant collectives qu'individuelles),
- une validation des connaissances des collaborateurs, tant théoriques que pratiques, aux moyens d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluations pertinents.

Fort de son expérience du travail en hauteur, **ThK-Concept** accompagne également les entreprises et intervient dans le conseil, la vente d'E.P.I. hauteur, l'assistance technique lors des interventions en hauteur et la Vérification Générale Périodique (VGP) des Équipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur.

Un entrepreneur sensibilisé sur le terrain

C'est en 2009 que Thierry Koch, après 20 ans à la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (dont 15 d'active & 5 de réserve opérationnelle), sapeur-pompier volontaire, fonde la société **ThK-Concept**. « J'ai eu trop souvent l'occasion d'intervenir sur des accidents du travail. Dans la plupart des cas où ils se produisent, on relève soit un manque de formation soit des formations inadaptées, mais également des techniques ou du matériel non appropriés ! » précise Thierry KOCH.

Aujourd'hui j'ai créé **ThK-Concept** pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises, en mettant en place des formations sur-mesure et surtout adaptées aux risques et contraintes spécifiques à chaque entreprise».

Ainsi Thierry Koch confirme que son objectif est bien de placer la sécurité et la vie humaine au cœur de sa profession, **parce que la prévention est une ressource humaine.**

Contact Presse :

Thierry KOCH – 06.67.66.50.66

thierry.koch@thk-concept.com

www.thk-concept.com



PARCE QUE
LA PRÉVENTION EST UNE
RESSOURCE HUMAINE ■